

Compte-rendu de la rencontre avec Monsieur Gilles Ravinet, directeur adjoint du Conseil Général de la Corrèze le 26 septembre 2014 à 14 heures

RISR était représentée par Dominique Mas et Alain Brogniart Vice-présidents.

Monsieur Ravinet avait participé à notre rencontre avec Monsieur Bonnet, Directeur du CG qui s'était alors engagé à nous associer aux informations et réflexions concernant le projet de STEP de Redenat (à ce jour nous n'avons reçu aucune information).

Dominique Mas et Alain Brogniart soulignent que, sur le terrain, le temps paraît long en raison des reports incessants des décisions concernant l'attribution des concessions. Par ailleurs, l'utilité publique sur l'éventuelle STEP semble se dissoudre à mesure que de nouvelles techniques et de nouveaux progrès de stockage émergent, notamment dans les pays voisins. Il est à noter que ces nouvelles techniques sont de plus compatibles avec une proximité entre stockage et lieux de consommation.

Cet absence de clarté oblige, pour les riverains de l'éventuel projet, à temporiser les projets immobiliers sur un marché pâtit du flou. Par ailleurs, l'information se dégrade et des rumeurs mensongères se propagent (*1).

Monsieur Ravinet nous dit qu'il comprend la situation et la validité de nos incertitudes.

Nous lui signalons que les relations que nous tentons de nouer avec les ministres successifs en charge de la transition énergétique (Mmes et Mrs BORLO, BATHO, MARTIN, ROYAL) ont quelques difficultés à s'installer dans la qualité et la durée.

Monsieur RAVINET nous explique les dispositions actuelles des décideurs, en aval du rapport Battistel. « Une façon de résoudre les problèmes posés par le renouvellement des concessions des barrages de la Dordogne reposerait sur l'ouverture à la concurrence des sociétés d'économie mixte à participation majoritaire de l'état (NDRL-probablement représenté par EDF), si bien sûr cette conception est agréée par l'Europe. Ces décisions pourraient être prises en 2015. A ce moment-là, un cahier des charges serait élaboré, qui comprendrait ou non un projet de STEP à Redenat (NDLR-suivant peut-être les résultats de l'enquête d'utilité publique, d'impact écologique et social et de pertinence énergétique que nous appelons de nos vœux).

La constitution des SEM concurrentes demanderait un certain temps. Il paraît raisonnable à Monsieur Ravinet d'envisager des décisions d'attribution à l'horizon 2021. »

Nous évoquons avec Monsieur Ravinet le "débat citoyen" qui est en train de s'instaurer en Xaintrie : soit "électrique vallée" avec les inconvénients inhérents à ce centralisme industriel énergétique exacerbé, soit "territoire préservé avec une vocation de développement local, agricole, artisanal et touristique dans le respect de l'environnement" (cf. Unesco et NATURA 2000).

Monsieur Ravinet répond que "tout débat, pourvu qu'il soit démocratique, ne peut qu'être profitable à tous" et il souhaite que nous échangions nos informations. Il propose d'envisager d'autres rencontres en fonction de l'évolution de la situation.

(*1) Une rumeur (... propagée par qui ?...) prétend que des occupants du hameau de Redenat occuperaient illégalement des maisons jadis expropriées. Il est aisé de vérifier auprès de la mairie d'Auriac ou du trésor public de St Privat qu'il s'agit d'un mensonge malveillant.